

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**GAEC DE KERBOURDIN – Kerbourdin -
56230 Questembert**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 4 janvier 2021 à 8h45 au 1^{er} février 2021 à 17h00** en mairie de Questembert concernant le projet présenté par le GAEC de Kerbourdin, dont le siège social est situé au lieu-dit « Kerbourdin » - 56230 Questembert, en vue d'exploiter un élevage porcin devant comporter 433 porcs à l'engrais et 232 porcs en post-sevrage, soit 473 animaux équivalents au lieu-dit « Lesnoyal » à Questembert, et un élevage bovin devant comporter 165 vaches laitières, 125 génisses et 10 bovins viande sur les sites de « Kerbourdin », « Cléherlan » et « Lesnoyal » à Questembert.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Questembert aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 1^{er} février 2021 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Questembert ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr